

Archives communales



LES ARCHIVES COMMUNALES SONT NOMBREUSES ET TRÈS ANCIENNES, CERTAINES DATENT DU DÉBUT DU 13^{ème} SIÈCLE ET RECÈLENT D'IMPORTANT MOMENTS DE L'HISTOIRE TULETTIENNE ET DE NOTRE PATRIMOINE.

Quelques historiens comme les Abbés Monier, Vincent, Malbois, et l'archiviste départemental A Lacroix se sont attachés à traduire des centaines de pages et de registres pour en retenir les principaux événements militaires, religieux et politiques. Grâce à leur travail nous bénéficions d'une connaissance de plus de 7 siècles décrivant la vie tuletienne.

Les archives sont des documents répertoriés et officiels que chaque commune doit conserver et soigner.

Or à Tulette le local de la mairie qui leur est dédié n'est pas en adéquation avec les normes de conservation. En effet depuis quelques années le service des archives départementales constatait des conditions insuffisantes tant au niveau du taux d'humidité qu'au niveau des variations de température et surtout la présence de salpêtre, de champignon, de moisissure très nocifs pour la conservation de parchemins et de lettres de plus de 600 ans.

Donc après délibération du conseil municipal, une convention de prise en charge des documents pré révolutionnaires par les services départementaux a été mise en place, et ceux-ci ont été emmenés ce 21 septembre à Valence.

Chaque document sera séché, examiné et conservé sur des rayonnages dans des magasins d'archives à une température et taux d'humidité constants

Un archiviste les classera par groupe de documents. Cet inventaire, effectué selon des normes internationales, sera disponible en mairie et mis en ligne.

C'est ainsi que la richesse historique et patrimoniale pré révolutionnaire de notre commune pourra perdurer et être connue du public, des amateurs, et chercheurs.

La commune est toujours propriétaire du fond.

Restent en mairie toutes les archives post révolutionnaires qui devront être conservées dans des conditions plus favorables. Aussi des travaux pour assainir les murs devront être réalisés et nécessiteront donc un investissement financier dans les prochaines années.

Journées du patrimoine à Tulette : 235 visiteurs

À cette occasion, une exposition a mis en lumière la riche histoire des deux canaux de Tulette, leur utilité dès le 13^{ème} siècle, leur rôle économique et agricole, leur avenir incertain et problématique quant aux nouvelles lois sur l'eau et le changement climatique.

Certains visiteurs ont témoigné leur intérêt pour ce genre d'exposition en écrivant de sympathiques commentaires encourageants et reconnaissants.

En résumé « *des bravos pour ce travail minutieux de recherches instructives à propos de ce patrimoine fragile avec l'étendue des savoir-faire qui ont participé au développement du village au fil des siècles* ».

Toute personne, amoureuse et attachée à la grande ou petite histoire de Tulette, peut se manifester en Mairie pour l'édition 2024.



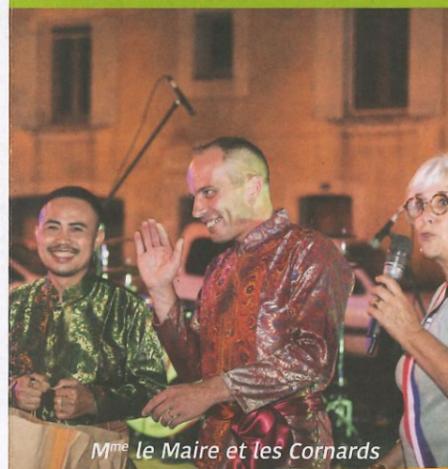
TULETTE actu

N° 11

Juillet/Août/Septembre 2023



M^{me} le Maire et le président du COF



M^{me} le Maire et les Cornards



ATELIER CHANT :
tous les 15 jours
(se renseigner en mairie)

Chères Tulettennes, chers Tulettiens,

Comme dans chaque bulletin, je m'adresse à vous pour vous faire part de l'actualité communale.

Les travaux de séparatif des eaux usées et des eaux claires ont débuté sur la D94. Je connais et je vis, comme vous, toutes les difficultés de trafic que cela implique dans notre quotidien. Ces travaux étant indispensables, nous devons faire preuve de patience jusqu'au printemps. Comme vous l'avez constaté, nous avons placé en début de commune des panneaux stipulant l'ouverture des commerces pendant la durée des travaux. Car oui, nos commerces de centre ville risquent fort de souffrir pendant ces quelques mois. Nous, Tulettiens, si nous ne voulons pas perdre les services du village, nous devons les soutenir, et plus que jamais effectuer nos achats dans le bourg.

Encore une fois, un accident dramatique a eu lieu au carrefour de Visan, j'ai adressé un courrier à la Présidente du département lui demandant d'anticiper la construction du giratoire n°5 de la déviation. Celui-ci sécuriserait à la fois le carrefour et la sortie des pompiers lorsque la nouvelle caserne sera construite au Devès. Je suis dans l'attente de sa réponse.

La piscine de notre village a connu un franc succès cet été. Cet équipement qui tient une place particulière dans le cœur des Tulettiens, a tenu jusqu'à la fin de la saison malgré une défaillance constatée dans la structure des bassins. Des réparations sont inévitables et les premiers devis élevés. Nous recherchons des subventions pour que Tulettiens, habitants des environs et touristes puissent, l'été prochain, profiter de ce bel espace.

Une partie du patrimoine de la commune est en mauvais état et les finances ne permettent pas leur totale réhabilitation. Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, a voté la délibération autorisant la vente de la maison du potier, placé du cheval blanc.

Dans ce bulletin, vous lirez les dernières réalisations de la commune. Outre ces concrétisations visibles par tous, le volet social continue à être travaillé avec la semaine bleue, le CCAS, les associations et leurs multiples activités...

Les permis de construire concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire et de l'espace du Bosquet ont été déposés. C'était une priorité pour diminuer les charges énergétiques et vous pourrez prendre connaissance de cette opération très certainement dans le prochain bulletin.

Enfin tout propriétaire a pu constater une augmentation de la taxe foncière. Elle n'est pas due à une augmentation des taux de la commune mais à une réévaluation de la base de la valeur locative de votre logement : réévaluation calculée par l'État.

Toujours en action pour améliorer notre cadre de vie et l'expansion du village, les élus vous souhaitent un bel automne.

votre dévouée maire,
Sylvie MOLINIE



Réalisations de ces trois derniers mois

> CHEMIN DE LA PAPETERIE :

Réfection de la totalité de la voie

> Coût : 130 699,20€

> POSE DE 15 DÉFIBRILLATEURS

DANS TOUS LES BATIMENTS PUBLICS
et dans l'espace public fréquenté

> Coût : 5 815 € par an



> VIABILISATION DE LA FUTURE CASERNE DES POMPIERS :

Eau, assainissement, électricité et voirie

> Coût : 35 300 €



> UN NOUVEL ESPACE POUR NOS ADOS

Des jeunes tulettiens motivés par la création d'un terrain pour la pratique d'une activité de vélo tout terrain ou BMX, ont bien voulu réfléchir et travailler avec les élus, les services techniques communaux, et l'entreprise en charge de cette réalisation.

Merci à eux pour leur présence aux rencontres, pour leurs idées pleines de bon sens, leur énergie positive et leur bonne humeur. Le terrain sera ouvert à tous, librement pour la pratique de cette activité, sous la responsabilité des parents, la municipalité déclinant toute responsabilité en cas d'accident.

> Coût : 6 200 €



> AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR :

La commune a assuré la pose de la stèle offert par M. Demes et pris en charge la colonne permettant d'apposer une plaque à la mémoire des personnes dont les cendres sont dispersées dans le jardin du souvenir.

> Coût : 839,96 €



> TERRAIN DE TENNIS :

Sécurisation des cours ainsi que
travaux d'aménagement dans
le pool-house

> Coût : 1 500 €



CLIMATISATION ET NUISANCES VISUELLES

Nous sommes confrontés à des vagues de chaleurs de plus en plus sévères et fréquentes.

Aussi, sommes-nous nombreux à nous équiper de climatisation.

Que dit la loi : l'installation de la climatisation avec un élément extérieur est régie par le code de l'urbanisme ; dont, les articles R.421-14 à R.421-17 pour la modification de l'aspect extérieur.

Vous devez effectuer une déclaration préalable de travaux auprès du service urbanisme de la mairie.

Malheureusement, certains ne respectent pas cette obligation. Et nous voyons nos rues s'enlaidir avec des blocs moteurs extérieurs disgracieux, qui viennent gâcher l'esthétique de nos façades.

Sachez que depuis notre élection, nous sommes vigilants sur toutes ces infractions et nous le resterons.

Des solutions existent, le choix de l'emplacement, des équipements sans unités extérieures, des habillages...

**Nous comptons sur vous
pour avoir une démarche citoyenne.**

Nota : le remplacement de baies vitrées et occultations extérieures sont également soumis à déclaration préalable de travaux. Renseignez-vous auprès du service urbanisme avant tout début de travaux.

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE :

LA COMMUNE N'EN EST PAS RESPONSABLE

Tous les propriétaires ont constaté une hausse de leur taxe d'habitation. Les taux communaux n'ont pas augmenté tout comme ceux de l'intercommunalité. La faute en est à la valeur locative de votre bien qui a été réévalué comme chaque année par l'Etat.

Cette réévaluation tient compte, entre autres, de l'inflation et cette année a été douloureuse en terme inflationniste. Le montant de votre taxe foncière en est encore une preuve !!!!

ACTION SOCIALE

**Tous les lundis de 11H à 12H,
en Mairie,
sans rendez-vous,
des élus vous accompagnent
dans vos démarches à caractère social
(financier, logement,...)**

LE MOT DE L'OPPOSITION

Rien de neuf sous le soleil !

Depuis notre dernier mot nous n'avons malheureusement pas constaté une quelconque évolution, rien qui nous permette de modifier notre point de vue.

Nous pensons que ce que nous avons écrit provoquerait à minima un petit débat, une réaction de Madame le maire ou de ses adjoints, MAIS RIEN !

A l'un d'entre nous qui a fait part à Madame MOLINIE de son étonnement sur la gestion financière des projets d'investissements, il a été répondu qu'il « n'avait toujours pas compris le fonctionnement d'une commune » et que les finances de la commune de TULETTE ne permettaient ni l'acquisition d'un bien immobilier (agence locale du Crédit Agricole), ni l'entretien de nombreux bâtiments que nous possédons et qui se dégradent (maison renaissance, château...).

Indépendamment du caractère indélicat de la réponse faite à un élu de l'opposition, nous nous interrogeons sur l'analyse financière faite par la majorité qui permet d'affirmer que nous avons si peu de moyen que nous ne sommes même pas en mesure d'entretenir notre patrimoine.

Permettez-nous d'en douter, nous n'avons pas la même lecture des documents comptables produits par les services administratifs de la Mairie ; nous pensons au contraire que toutes les possibilités ne sont pas exploitées ; nous en reparlerons...

François AYME

Mélanie QUENEL

Jacques PEYRON
07-68-01-76-30

Delphine LENGLET